



## **ANNEXE 3- LOT 3 HEBERGEMENT AUVERGNE**

Du jour 1 le déjeuner du 2 juin jusqu' au déjeuner du 6 juin 2020.

### 1. Hébergement et restauration

L'hébergement se fera en Centre de vacances agréé jeunesse et sport de capacité 120 personnes, à proximité des sites visités, à moins d'une heure de Gannat. Les chambres ne seront pas mixtes et devront comporter une salle d'eau (lavabo et douche) et des sanitaires répondant aux normes d'hygiène et de sécurité, conformément à la législation en vigueur pour ce type de prestation. L'adresse de l'hébergement devra être précisée par le candidat. Les repas devront être fournis depuis le déjeuner du jour 1 jusqu'au déjeuner du 6 juin Le candidat précisera le type de repas proposé (traditionnel, repas froid,) panier repas,...)